



Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick de 2023

Volume II – Audit de performance

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Chapitres du volume II de 2023

- Mécanismes de paiement d'indemnités pour accidents du travail dans le secteur public
- Préparation et intervention en cas de pandémie :
 - Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
 - Ministère de la Santé
 - Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
- Déplacements hors province et à l'international dans certains districts scolaires
- Suivi des recommandations d'exercices antérieurs



Mécanismes d'indemnisation des accidentés du travail dans le secteur public

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor

Volume II – Chapitre 2

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Détails de l'audit

Objectif :

- Déterminer si les mécanismes d'indemnisation des accidentés du travail sont cohérents ou s'ils font l'objet de variations justifiées parmi les groupes d'emploi qui démontrent une optimisation des ressources.

Entité auditée :

- Ministère des Finances et du Conseil du Trésor

Contexte

- Les indemnisations versées aux accidentés du travail permettent aux employés blessés de recouvrer une partie du salaire qu'ils ont perdu
- *La Loi sur les accidents du travail* prévoit une méthode de paiement des indemnités
- À titre d'employeur autoassuré, le GNB assume le coût total des prestations d'assurance-salaire

Méthodes d'indemnisation inconsistantes

- *Loi sur les accidents du travail* :
 - Employés de la Partie 3 : perte nette de revenu de 85 %
- Politique d'indemnisation des accidentés du travail (AD-3109) et conventions collectives applicables :
 - Employés des Parties 1 et 2 : continuation du salaire à 100 %

Absence d'analyse de rentabilisation pour la continuation du salaire

- Le Ministère n'a pas été en mesure de fournir une analyse de rentabilisation à l'appui des différents mécanismes d'indemnisation utilisés pour les employés des Parties 1 et 2 comparativement à ceux de la Partie 3
- Il n'y a aucune donnée probante d'analyse financière ou qualitative des mécanismes d'indemnisation

Coûts pour le gouvernement

Coûts des indemnisations en 2022

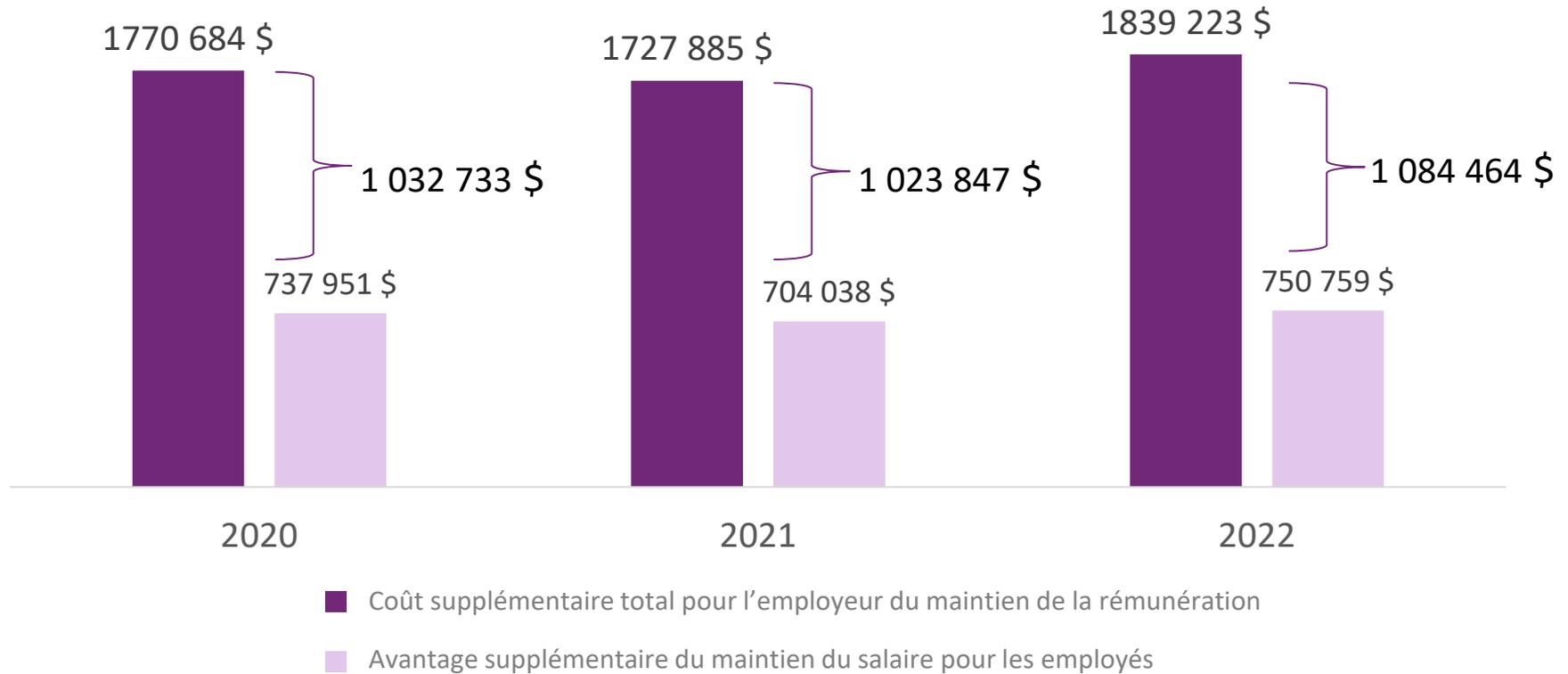
Parties du gouvernement	Coût des indemnisations	Nombre d'employés indemnisés
Parties 1 et 2	5,7 millions	676
Partie 3	11,6 millions	1 131

Indemnités supplémentaires annuelles moyennes versées par employé bénéficiant d'une continuation du salaire par rapport à ceux accusant 85% de leurs revenus nets



Source : Préparé par le VGNB à partir des données de Travail sécuritaire NB (non audité)

Coût supplémentaire pour l'employeur par rapport aux indemnités supplémentaires versées aux employés (Parties 1 et 2)



Source : Préparé par le VGNB à partir des données de Travail sécuritaire NB (non audité)

Nous recommandons que :

Le ministère des Finances et Conseil du Trésor élabore une analyse de rentabilisation pour l'utilisation des méthodes de paiement alternatives en dehors de celles prévues par la *Loi sur les accidents du travail*. Cette documentation devrait comprendre une analyse des avantages fournis, des coûts pour le gouvernement, de l'équité pour les employés et les résultats des programmes

Réponse du Ministère aux recommandations du VGNB

Bien que le Ministère ait accepté d'effectuer une analyse de rentabilisation des différentes méthodes d'indemnisation, il a indiqué ne pas avoir l'intention de modifier la structure d'indemnisation actuelle



Préparation et intervention en cas de pandémie

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance

Volume II – Chapitre 3

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Détails de l'audit

Objectif :

- Déterminer si le Ministère a pris des mesures efficaces pour faire face à la pandémie de COVID-19 :
 - en poursuivant son mandat d'instruction publique (maternelle à la 12^e année)
 - en protégeant la santé et en assurant la sécurité des élèves

Entité auditée :

- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Contexte

- En date du 1^{er} octobre 2022, plus de 102 000 jeunes fréquentaient un établissement scolaire (de la maternelle à la 12^e année)
- En raison de la pandémie de COVID-19, ces élèves ont perdu environ 17 semaines d'apprentissage
- En vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le Ministère est responsable de créer des politiques, des plans d'action et des lignes directrices pour protéger les élèves lorsque survient une situation d'urgence

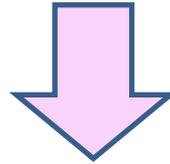
Résumé des constatations

- Prises de mesures efficaces par le Ministère pour faire face à la pandémie de COVID-19
- Possibilités d'amélioration en matière de planification, de formation et de communication
- Cohérence et tenue à jour des plans opérationnels des établissements scolaires
- Problèmes liés aux conventions collectives traités
- Préoccupations relatives à la qualité de l'air connues et plans pour y répondre élaborés
- Plan de retour à l'école conforme aux directives

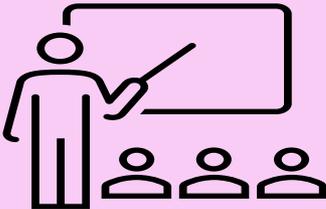
Projets d'immobilisations – Qualité de l'air



2020-2021 :
60 écoles sur 294
sans système de ventilation
mécanique



Installation de 2 dispositifs
de filtration d'air par salle
de classe



Installation de systèmes
de ventilation dans
9 écoles



Budget pluriannuel 2022-2023 :
mises à niveau d'ici 2026



Absence de plans et de formation à jour

- Plans de continuité des activités élaborés lors de la grippe H1N1 en 2009 qui n'ont pas été mis à jour ou à l'essai
- Plans d'action en cas d'alertes à la bombe ou de vandalisme élaborés, mais pas en cas de pandémies
- Formation sur les mesures d'urgence non offerte avant ou pendant la pandémie et dont l'élaboration n'était pas encore terminée en date de juillet 2023

Nous recommandons que :

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite veille à ce :

- qu'un plan de poursuite des activités soit gardé à jour, tienne compte des besoins éducatifs spécifiques pour des situations d'urgence potentielles à long terme (y compris une pandémie) et soit régulièrement mis à l'essai selon un calendrier prédéfini
- qu'une formation adéquate soit offerte selon un calendrier prédéfini au personnel ayant des rôles et des responsabilités clés inscrits dans les plans de poursuite des activités

Aucune coordination ou surveillance centralisée d'une formation à l'apprentissage en ligne

- En octobre 2020, certains enseignants n'étaient pas en mesure de se connecter à Microsoft Teams (la plateforme utilisée pour l'apprentissage en ligne)
- La formation était *ad hoc* et offerte à l'échelle des districts
- Les enseignants se sont dit préoccupés par le fait que la formation était axée sur l'utilisation de l'outil lui-même plutôt que sur la façon d'encadrer les élèves dans leur apprentissage à distance

Nous recommandons que :

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veille à ce qu'une formation uniforme et adéquate sur l'apprentissage virtuel soit offerte au personnel des districts

Aucun plan de communication initial

- Le Ministère n'était pas doté d'un plan de communication avant la pandémie, mais a agi rapidement en élaborant des stratégies de communication
- Les communications relevaient initialement de la compétence des établissements scolaires, mais le volume étant difficile à gérer, les districts ont hérité de cette responsabilité
- Les communications de la Santé publique étaient complexes, envoyées à la dernière minute et n'étaient pas toujours traduites

Nous recommandons que :

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veille à ce qu'un plan de communication soit en place pour de semblables urgences futures en y intégrant les leçons apprises

Aucune analyse après action prévue par le Ministère

- Le Ministère a rendu compte publiquement de diverses mesures d'intervention en cas de pandémie
- Il ne prévoit toutefois pas effectuer d'analyse après action

Nous recommandons que :

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue une analyse après action exhaustive afin de cerner les aspects à améliorer

Réponse du Ministère aux recommandations du VGNB

- Le VGNB a formulé 5 recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Le Ministère a accepté nos recommandations



Interventions relatives à la COVID-19

Ministère de la Santé

Volume II – Chapitre 4

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Détails de l'audit

Objectif :

- Déterminer si le ministère de la Santé avait mis en place des systèmes et des procédures pour réduire efficacement la propagation de la COVID-19

Entité auditée :

- Ministère de la Santé

Contexte

- Le Plan de contingence des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick sur les dispositions concernant les maladies transmissibles a été révisé en mars 2020
- Un groupe de travail sur la pandémie a été mis sur pied en avril 2020
 - Ce groupe de travail est responsable de la prise de décisions opérationnelles et de l'orientation clinique en cas de pandémie pour tous les aspects du système de santé

Résumé des constatations

- De nombreux employés se sont mobilisés pour faire face à cette période sans précédent
- Le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé se sont surpassés dans leurs efforts pour soutenir la population du Nouveau-Brunswick pendant la pandémie
- Les points à améliorer ont été ciblés afin d'orienter la préparation à de futures pandémies
- Des objectifs de rendement ont été établis, mais les résultats n'ont pas fait l'objet d'une surveillance ou d'un suivi continu et n'ont pas été mis à profit pour éclairer la prise de décision

Création d'un groupe de travail sur la pandémie

- Groupe de travail créé en avril 2020
- Relève directement de la greffière du Conseil exécutif, puis du sous-ministre de la Santé
- Est composé des membres suivants :
 - spécialiste des maladies infectieuses
 - médecin-chef d'une régie régionale de la santé
 - médecin-hygiéniste en chef

Indicateurs de rendement clés établis, mais absence de suivi ou de rapport

- Les indicateurs clés établis étaient les suivants :
 - Nombre de tests de dépistage effectués par jour
 - Taux de positivité aux tests de dépistage
 - Temps d'attente entre le moment où le test de dépistage est recommandé et la réception du résultat
 - Disponibilité des tests de dépistage
- Les cibles en matière de tests de dépistage étaient les suivantes :
 - 24 heures entre l'évaluation et le prélèvement de l'échantillon
 - 24 heures entre le prélèvement de l'échantillon et le résultat

Cibles non ajustées selon l'évolution de la situation

- À l'exception des taux de vaccination, les cibles établies au début de 2020 n'ont pas été ajustées en fonction de l'évolution de la situation
- L'objectif de zéro propagation de la COVID-19 a été maintenu malgré son caractère irréaliste pendant la vague Omicron

Nous recommandons que :

Le ministère de la Santé élabore des indicateurs de rendement clés, les surveille et en rend compte. Les cibles doivent être passées en revue régulièrement pour en assurer leur pertinence et être ajustées au besoin

L'inventaire des troussees de dépistage n'a pas fait l'objet d'une surveillance officielle

- Concernant les troussees de dépistage, le Ministère n'a pas fait un bon suivi de la demande et de la quantité disponible
- Les systèmes de données inadéquats ne permettaient toujours pas de suivre adéquatement les quantités. Ainsi, la distribution pouvait ne pas correspondre à la demande
- Le Ministère a indiqué que l'accès aux troussees aurait pu être amélioré dans les régions rurales

Volumes approximatifs de troussees de dépistage utilisées

Pour le mois de :

- décembre 2022 – 600 000
- janvier 2023 – 370 000

Nous recommandons que :

Le ministère de la Santé accroître la capacité des systèmes de données afin de pouvoir surveiller adéquatement les stocks des tests durant une pandémie, et de veiller à ce que l'offre réponde à la demande

Le plan pour contrer la pénurie de main-d'œuvre manquait de clarté

- L'absence d'objectifs clairs pour passer d'une phase à une autre du plan de gestion de crise pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en milieu hospitalier a contribué à la confusion et à des interprétations divergentes entre les régions
- Les rapports d'étape étaient incomplets et ne démontraient pas la surveillance des paramètres en fonction des niveaux de risque

Nous recommandons au :

Ministère de la Santé d'établir des objectifs clairs à l'appui du processus décisionnel au moment de passer d'une phase à l'autre d'un plan de dotation en situation d'urgence. Cela devrait faire partie d'un plan de pandémie à jour

Une initiative de soins infirmiers critiques a été mise sur pied pour soutenir la capacité

- L'initiative de déploiement des infirmières et infirmiers en soins critiques a été établie en janvier 2022 et s'est déroulée jusqu'au 1^{er} mars 2022; elle comprenait également des primes à l'inscription hebdomadaires de 1 000 \$
- Faits saillants du programme :
 - 136 candidatures soumises
 - 27 candidatures acceptées et membres du personnel infirmier déployés en conséquence
- Le Ministère n'a pas officiellement examiné l'efficacité du programme

Nous recommandons au :

Ministère de la Santé d'évaluer l'efficacité de l'initiative de déploiement des infirmières et des infirmiers en soins critiques, afin de déterminer si elle a atteint ses objectifs et de proposer d'éventuelles améliorations si une telle initiative est de nouveau nécessaire à l'avenir

Dépendance excessive à l'égard du personnel essentiel

- Les directives de santé publique changeaient rapidement
- Un travail colossal a été réalisé dans le cadre de l'approche « Une équipe, un GNB », mais des postes clés du Ministère n'ont pas pu être pourvus en raison du nombre insuffisant d'employés ayant reçu une formation polyvalente

Nous recommandons au :

Ministère de la Santé d'élaborer, dans le cadre de son plan de continuité des activités, un plan d'urgence qui décrira les procédures de sauvegarde destinées au personnel clé, tant au Ministère qu'à l'échelle régionale

Le processus d'exemption lié aux déplacements pour des motifs de compassion ne comportait aucun critère de décision

- 314 demandes ont été redirigées vers le Bureau du médecin-hygiéniste en chef
- Aucun critère de décision n'a été défini pour soutenir les décisions et assurer une application uniforme
 - Dans notre échantillon de 25 cas, nous avons déterminé que les documents relatifs à la justification de la décision n'étaient disponibles que pour 16 demandes (64 %).

Nous recommandons que :

Le ministère de la Santé veille :

- à ce que des critères décisionnels soient établis et appliqués systématiquement à tout processus susceptible de générer des exceptions pour ce qui est du respect des arrêtés obligatoires
- à ce que les raisons invoquées pour décider des exemptions soient bien documentées

Quantité de données probantes documentées insuffisante pour justifier les recommandations de santé publique

- Le Ministère n'est pas en mesure de fournir des documents pour étayer les décisions
 - *Le ministère de la Santé « n'avait pas créé de recueil ou de dépôt contenant l'ensemble des articles scientifiques, rapports, publications et analyses qu'il avait consultés durant la pandémie, et ne pouvait donc pas fournir une liste détaillée de toutes les sources consultées et utilisées au moment de la formulation des recommandations. »*

Nous recommandons que:

Le ministère de la Santé veille à la préparation et à la conservation de la documentation adéquate pour étayer les mesures de santé publique

Réponse du Ministère aux recommandations du VGNB

- Total de 7 recommandations au ministère de la Santé
- Le Ministère a accepté nos recommandations



Préparation et intervention en cas de pandémie

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Volume II – Chapitre 5

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Détails de l'audit

Objectif :

- Déterminer si :
 - le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a appliqué des restrictions frontalières pendant l'urgence liée à la pandémie de COVID-19
 - l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a rempli son mandat à l'égard de la situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19

Entité auditée :

- Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Contexte

- Le Ministère doit :
 - décréter l'état d'urgence et mettre en œuvre les arrêtés obligatoires
 - exercer un leadership en matière de sécurité communautaire
 - fournir des procédures d'inspection et d'application de la loi
- De mars 2020 à juillet 2021, environ 3,1 millions de véhicules sont passés par nos postes frontaliers

Résumé des constatations

- Le Ministère avait mis en place des procédures adéquates pour faire respecter les restrictions frontalières pendant la pandémie de COVID-19
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) a essentiellement rempli son mandat
- Certains aspects du processus pourraient être améliorés

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

- Le Programme d'enregistrement des voyages du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de deux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée vu la collecte de renseignements privés par le système
- Le Ministère a donné suite aux recommandations de 11 des 13 évaluations menées
- Les deux autres recommandations concernaient :
 - l'officialisation de la politique ministérielle sur la protection des renseignements personnels
 - la mise en œuvre d'un processus de gestion des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels

Nous recommandons au :

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique de mettre en œuvre les recommandations en suspens découlant des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée liées à la formalisation d'une politique ministérielle officielle de la protection de la vie privée et d'un processus de gestion des plaintes

Programme d'isolement dans les hôtels non évalué

- Le programme d'isolement dans les hôtels, géré par la Croix-Rouge canadienne, a été mis en œuvre de mai à juin 2021 pour réduire les déplacements non essentiels
- 5,4 M\$ versés à la Croix-Rouge canadienne, pour 1 468 voyageurs hébergés
- Le Ministère :
 - n'a pas fixé d'objectifs ou de résultats pour le programme
 - n'a pas été en mesure d'évaluer si le programme a permis de diminuer le nombre de déplacements ou d'atténuer les risques liés à la COVID-19

Nous recommandons au :

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'évaluer l'efficacité du programme d'isolement dans les hôtels pour déterminer s'il a contribué à réduire les déplacements non essentiels ou la propagation de la COVID-19. Les leçons apprises devraient être considérées dans la planification et la préparation futures en cas d'urgence

Lacunes ciblées dans le plan de continuité des activités du gouvernement

- Le plan de continuité des activités comprend l'élaboration de stratégies visant à atténuer les risques que pose l'exécution des activités essentielles
- En mars 2020, seulement 38 % des ministères et des organismes provinciaux disposaient d'un plan de continuité des activités enregistré auprès de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
- Un programme complet de planification s'est tenu en 2023, et tous les ministères ont alors mis à jour leurs plans

Nous recommandons à :

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, de concert avec les ministères provinciaux, de s'assurer que les ministères et les organismes disposent de plans de continuité des activités à jour en tout temps

Des ministères n'ont pas de plan de mesures d'urgence

- La planification des urgences comprend la planification de l'approche réactive pour faire face aux menaces ou aux urgences
- Toutes les municipalités, sauf une, avaient enregistré des plans de mesures d'urgence auprès de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
- Seulement 54 % des ministères et des organismes gouvernementaux disposaient des plans de mesures d'urgence enregistrés auprès de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

Nous recommandons que:

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, de concert avec les ministères provinciaux, s'assure que les ministères et les organismes disposent de plans de mesures d'urgence à jour en tout temps

Les rapports publics sur la planification des mesures d'urgence pourraient être améliorés

- Le site Web de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick ne fournit aucun renseignement à jour concernant l'état de la planification des urgences
- La conformité des ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick à la planification de la continuité des activités n'est pas communiquée au public

Nous recommandons au :

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
de rendre compte publiquement des résultats de
ses responsabilités concernant :

- la planification des mesures d’urgence pour les municipalités
- la planification des urgences et de la continuité des activités pour les ministères et organismes

Le plan de mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick n'a pas été mis à jour avant la pandémie

- La mise à jour du Plan provincial tous risques du Nouveau-Brunswick remonte à juin 2017
- Le Plan de coordination provincial de lutte contre une pandémie a été publié en mars 2020
- Les principales responsabilités des deux plans ont été menées à bien
- Les leçons apprises sont intégrées à une section élargie sur la pandémie du nouveau Plan tous risques.

Nous recommandons à :

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick de s'assurer que le Plan des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick est à jour en tout temps

Réponse du Ministère aux recommandations du VGNB

- 6 recommandations au ministère de la Justice et de la Sécurité publique
- Le Ministère a accepté nos recommandations



Déplacements hors province

Districts scolaires : ASD-N, ASD-W, DSF-S

Volume II – Chapitre 6

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Détails de l'audit

Objectif :

- Déterminer si certains districts scolaires effectuaient des voyages hors province et internationaux pour obtenir un avantage démontré pour la Province du Nouveau-Brunswick

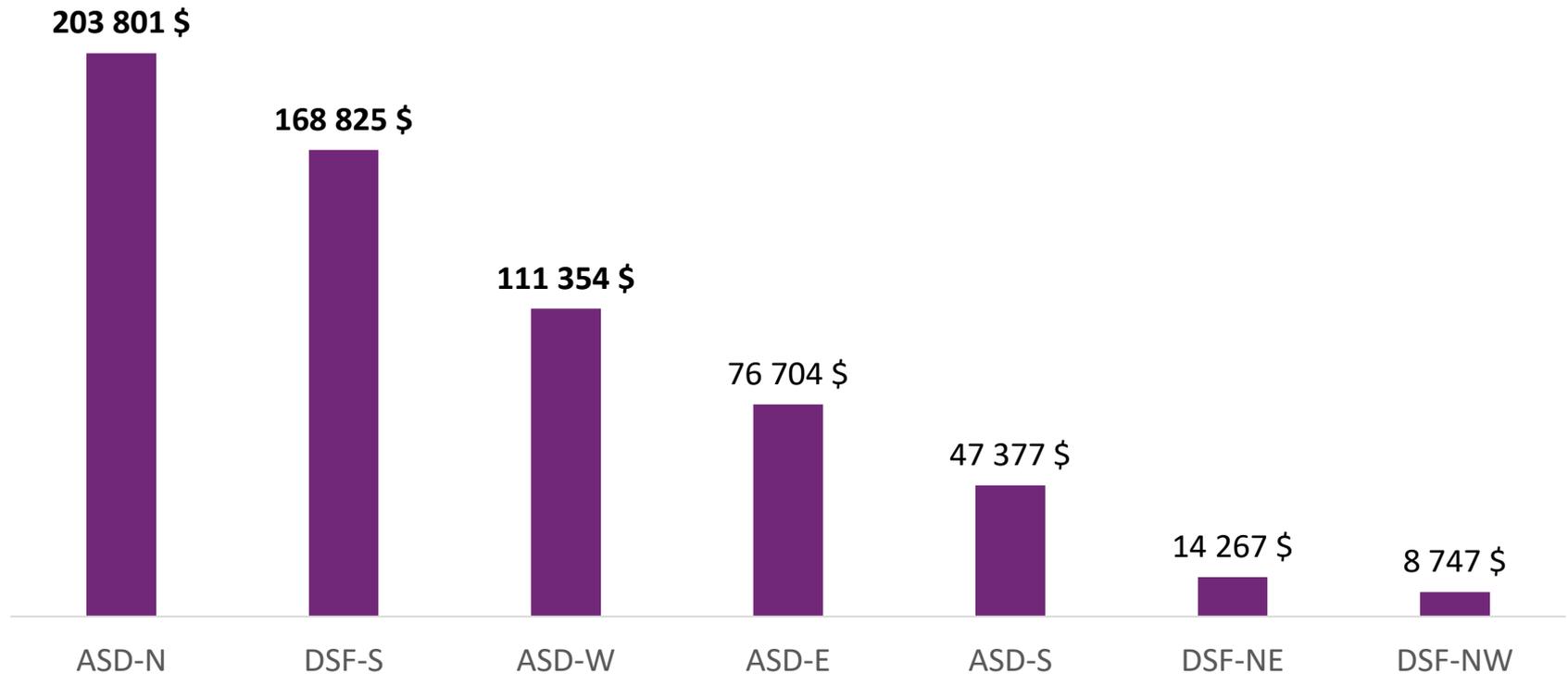
Entités auditées :

- District scolaire anglophone West (ASD-W)
- District scolaire anglophone North (ASD-N)
- District scolaire francophone Sud (DSF-S)

Contexte

- Les districts scolaires doivent respecter la politique AD-2801 sur les frais de déplacement
- Les frais de déplacement totaux enregistrés pour tous les districts s'élevaient à :
 - 5,28 millions de dollars du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
 - 2,80 millions de dollars du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023
- Chaque district scolaire reçoit un financement annuel pour « d'autres » dépenses de fonctionnement, y compris les déplacements

Total des voyages à l'extérieur de la province (y compris les voyages à l'étranger) 2022-2023



Source : Créé par le VGNB (non audité)

Résumé des constatations

- Les districts étaient au courant de la politique AD-2801
- Documentation incohérente concernant :
 - l’approbation des voyages
 - les coûts estimatifs
 - les avantages prévus et réels des voyages
- Aucune preuve documentée de l’examen des éléments suivants :
 - présence virtuelle
 - disponibilité du budget

Voyages échantillonnés aux fins des travaux d'audit détaillés

Pays	Nombre d'employés	Coût total pour la Province
États-Unis (5 voyages)	30*	126 082 \$
Australie	17	86 410 \$
Émirats arabes unis	3	23 469 \$
Finlande	3	16 875 \$
France	2	5 772 \$

** Un consultant externe, dont les coûts étaient assumés par le district, a également participé au voyage*

Source : Créé par le VGNB à partir des renseignements fournis par les districts scolaires (non audité)

La documentation de l'autorisation de voyager n'est pas uniforme

- La politique sur les voyages comprend un formulaire obligatoire pour les voyages à l'extérieur des Maritimes qui indique :
 - la destination
 - le but du voyage
 - les coûts estimatifs
- L'approbation du directeur (le cas échéant) et d'un directeur général est requise

La documentation de l'autorisation de voyager n'est pas uniforme

District	Lieu	Approbations appropriées	Coût estimatif
ASD-W	Californie	✓	✓
	Maryland	✓	✓
	Nevada	✓	✓
ASD-N	Australie	X	X
	Tennessee	Partielles	Partiel
	Finlande	X	✓
DSF-S	Dubaï	✓	X
	France	X	X
	Californie	✓	X

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) s'assurent de documenter adéquatement l'approbation des déplacements, y compris les coûts estimatifs et les signatures appropriées, conformément à la politique AD-2801

Absence d'avantages quantifiables prévus et réels pour le gouvernement

- La politique sur les voyages exige que les avantages prévus et réels des voyages planifiés soient documentés
- Parmi les 9 voyages que nous avons examinés :
 - les avantages prévus étaient documentés dans le cas de 2 de ces voyages
 - les avantages réels n'étaient documentés pour aucun de ces voyages.

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone West (ASD-W), le District scolaire anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) :

- veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d’approbation des voyages
- mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de s’assurer que les avantages prévus ont été obtenus

Aucune preuve que l'on a envisagé la présence virtuelle

- La participation à une conférence virtuelle est souvent moins coûteuse
- Nous n'avons trouvé aucune preuve documentée que des solutions de recharge virtuelles avaient été envisagées, le cas échéant

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone West (ASD-W), le District scolaire anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone Sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte

Absence de processus pour les déplacements des directeurs généraux

- Nous avons relevé des cas où des directeurs généraux ont participé à des voyages à l'étranger qui n'étaient pas documentés en ce qui concerne :
 - l'approbation
 - les coûts estimatifs
 - les avantages prévus ou réels
- Nous avons été informés que l'approbation est souvent donnée verbalement par le président du Conseil scolaire de district

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone West (DSA-W), le District scolaire anglophone North (DSA-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés

Absence de prise en compte budgétaire documentée

- Les voyages représentent souvent des dépenses discrétionnaires compte tenu des pressions budgétaires au sein du système scolaire
- Nous n'avons trouvé aucune preuve documentée de la prise en compte du budget

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone West (ASD-W), le District scolaire anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district

Absence de renseignements financiers des districts accessibles au public

- Nous avons tenté de trouver des renseignements accessibles en ligne faisant état des données budgétaires par rapport aux données réelles pour les trois districts visés
- Le rendement financier est un indicateur clé du rendement des directeurs généraux et des conseils d'éducation de district
- Nous n'avons pas trouvé de liens directs vers ces renseignements
- Le personnel du district indique que certains procès-verbaux des conseils d'éducation de de district contiennent des renseignements sur les excédents ou les déficits

Nous recommandons que :

Le District scolaire anglophone West (ASD-W), le District scolaire anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public

Réponses des districts aux recommandations du VGNB

- 6 recommandations au District scolaire anglophone North
- 5 recommandations au District scolaire anglophone West
- 6 recommandations au District scolaire francophone Sud



Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance

Volume II – Chapitre 7

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Contexte – Processus de suivi

- Nous entamons les procédures de suivi au cours des années 2 et 3 :
 - Les entités déclarent l'état de la mise en œuvre des recommandations
- Au cours de l'année 4 :
 - Nous menons des travaux pour vérifier que les recommandations ont bel et bien été mises en œuvre là où cela a été indiqué

État de la mise en œuvre

- 2020 et 2021
 - 105 recommandations totales de 12 chapitres
 - 66 mises en œuvre (63 %)
- 2019 :
 - 62 recommandations totales de 6 chapitres
 - 34 mises en œuvre (55 %)

Résultats détaillés du suivi de la mise en œuvre en 2019

- Cartes d'assurance-maladie – 25 %
- Impartition des travaux d'entretien et de construction des routes – 71 %
- Impôts fonciers en souffrance – 100 %
- Entente de financement de la Ville de Saint John – 83 %
- Financement provincial aux universités et CTFM – 73 %
- Foyers de groupe et placements spécialisés – 38 %

Questions